



FORMATION EN PRÉSENTIEL

FORMATION A LA CONDUITE EN SECURITE + TESTS CACES R482 ENGINS DE CHANTIERS

OBJECTIF

Appréhender le contexte règlementaire, les principes de fonctionnement et les contraintes techniques matérielles spécifiques à la conduite et à la manipulation d'un engin de chantier de la/les catégories concernées

Maîtriser la conduite, les déplacements et les manoeuvres

Mettre en application les savoirs et les savoir-faire, en sachant les adapter aux différentes situations pour travailler en sécurité

Réf.	ETP100
Contact	0556341630 formation@giequalite.fr www.giequalite.fr

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable d'utiliser un engin de catégorie B3 telle qu'une pelle hydraulique rail-route à déplacement séquentiel en sécurité dans le respect des recommandations de la CNAM R482
- Etre capable d'utiliser un engin de catégorie C1 telle qu'une chargeuse sur pneumatiques, de masse > 6 t. ou une chargeuse-pelleteuse de masse > 6 en sécurité dans le respect des recommandations de la CNAM R482
- Etre capable d'utiliser un engin de catégorie C3 telle qu'une niveleuse automotrice en sécurité dans le respect des recommandations de la CNAM R482
- Etre capable d'utiliser un engin de catégorie F telle qu'un chariot de manutention tout-terrain en sécurité dans le respect des recommandations de la CNAM R482
- Etre capable d'utiliser un tracteur ou un petit engin de chantier mobile de catégorie A en sécurité dans le respect des recommandations de la CNAM R482
- Etre capable d'utiliser un engin de catégorie C2 telle qu'un boteur ou une chargeuse à chenilles de masse > 6 t en sécurité dans le respect des recommandations de la CNAM R482
- Etre capable d'utiliser un engin de catégorie E telle qu'un tombereau, rigide ou articulé, un moto-basculateurs de masse > 6t ou un tracteurs agricoles de puissance > 100 cv (73.6 kW). en sécurité dans le respect des recommandations de la CNAM R482
- Etre capable de réaliser des manoeuvres de déplacement, chargement, transfert d'engins sans activité de production (porte-engins) et des opérations de maintenance, démonstration ou essais en catégorie G dans le respect des recommandations de la CNAM R482
- Etre capable d'utiliser un engin de catégorie B2 telle qu'une machine automotrice de sondage ou de forage en sécurité dans le respect des recommandations de la CNAM R482
- Etre capable d'utiliser un engin de catégorie D telle qu'un compacteur, à cylindres, à pneumatiques ou mixtes, de masse > 6 t. ou un compacteur à pieds dameurs de masse > 6 t en sécurité dans le respect des recommandations de la CNAM R482
- Etre capable d'utiliser un engin de catégorie B1 telle qu'une pelle hydraulique ou multifonction à chenilles ou sur pneumatiques, de masse > 6 tonnes en sécurité dans le respect des recommandations de la CNAM R482

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne amenée à utiliser un engin de chantier de la/les catégories concernées de façon occasionnelle ou permanente

PRÉ-REQUIS

- Avoir une expérience dans la conduite d'engins de chantier de la/les catégorie(s) concernée(s)
- Français : lu, écrit, parlé.
- Absence de contre-indication médicale à la conduite d'engins de chantier de la/les catégorie(s) concernée(s)
- Être âgé d'au moins 18 ans, sauf dispositions réglementaires spécifiques.
- Maîtrise des 4 opérations de mathématique de base



Présentiel

1 mini > 12 maxi

21 heures / 3 jour(s)

PROGRAMME

THEORIE :

- Connaissance générales
- La technologie des engins de chantier
- Les principaux types d'engins de chantier - Catégories de CACES
- Règles de circulation applicables aux engins de chantier
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Exploitation des engins de chantier
- Vérifications d'usage des engins de chantier

PRATIQUE :

- Prise de poste et vérifications
- Conduite et manœuvres, hors et en situation de travail
- Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance
- Conduite à l'aide d'une télécommande (si option)
- Chargement et déchargement sur porte-engins (si option)

Evaluations théoriques et pratiques conformes au référentiel CACES R482

INTERVENANT(S)

Intervenant compétent en conduite d'engins de la/les catégories concernées + Testeur certifié CACES sur la/les catégories concernées.

ÉVALUATION

Evaluations théoriques et pratiques réalisées selon la recommandation CACES® R482 de l'Assurance Maladie.

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de formation. Délivrance du CACES en cas de réussite aux tests. En cas d'échec aux tests CACES, un complément de formation sera préconisé par le testeur.